

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE BLAVET

Département du MORBIHAN (56) / Commune de PONT-SCORFF (56620)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
<p><i>Nouveau pont route de Hennebont (route nationale 24)</i></p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Un unique pont route traverse le Blavet à Hennebont mais il s'agit de la D724 (et non la route nationale 24 ; s'agit-il d'une erreur de frappe ?). En considérant qu'il s'agit bien du pont recherché, numérisation à partir de l'Ortho Littorale v2 côté aval du pont. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

